



# Glossaire

[A - D](#) / [E - H](#) / [I - L](#) / [M - Q](#) / **R - U** / [V - Z](#)

## **Rabla :**

terme signifiant « poudre » en langue arabe et désignant l'héroïne. Son utilisation par les dealers implique que certains consommateurs ignorent de quel produit il s'agit.

## **Rachacha :**

résidu d'opium de fabrication artisanale, le rachacha se présente sous forme de pâte molle de couleur marron rouge et peut être fumé ou ingérée en décoction. Il est recherché pour ses effets euphorisants, relaxants, "planants". Son utilisation induit une très forte dépendance physique et psychique. *Classé comme stupéfiant.*

## **Rail :**

poudre de cocaïne disposée en lignes, destinées à être sniffées.

## **Réduction des risques et des dommages (RdRD) :**

Les interventions de réduction des risques et des dommages (RdRD) s'adressent à des publics vulnérables dont les pratiques d'usage de substances psychoactives les exposent à des risques majeurs. Elles visent à réduire les conséquences néfastes des consommations de drogues licites ou illicites, sans exiger au préalable des usagers de drogues un arrêt ou une diminution de leurs consommations (IHRA, 2010). La RdRD s'appuie notamment sur la distribution de matériel à usage unique (seringues, pipes à crack, matériel de sniff, kits d'injection et d'inhalation...) et la diffusion des traitements de substitution aux opioïdes. Une autre finalité majeure de la politique de RdRD est de favoriser l'accès des usagers de drogues aux soins et aux droits sociaux (logement, formation, emploi...), notamment pour les plus démunis et désocialisés.

En France, la politique de « réduction des risques », développée depuis la fin des années 1980 en réponse à l'épidémie de Sida a été officialisée par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016.

## **Résine :**

Voir Haschisch

**Risque relatif :**

compare le risque dans le groupe exposé rapporté à celui du groupe non exposé ; compare le nombre de malades et/ou de décès chez les personnes exposées au facteur de risque à celui observé chez les personnes non exposées.

**Rose des bois :**

plante qui produit des graines qui contiennent, entre autres, un principe actif hallucinogène, le LSA (D-Lysergic acid amine ou ergine), proche chimiquement du LSD. Les graines sont utilisées en petites quantités par mastication, mais elles se prêtent aussi à une extraction aisée du LSA. Les effets induits par le LSA durent entre 6 et 8 heures. Substance non classée comme stupéfiant.

**Salle de consommation à moindre risque :**

espace offrant aux usagers de drogues un cadre sécurisé, afin qu'ils puissent consommer dans des conditions d'hygiène acceptables. Le fonctionnement de ces lieux (parfois qualifiés de salles de shoot) est souvent réglementé et leur accès restreint et limité aux porteurs d'une carte d'admission. Les usagers occasionnels ou débutants en sont exclus ainsi que les mineurs. Le deal est totalement prohibé. Ces espaces existent dans différents pays européens, au Canada et en Australie. Un projet d'expérimentation est à l'étude en France depuis 2013, mais pour sa sécurisation juridique, l'expérimentation est subordonnée à l'inscription d'une mesure législative dans la future loi de santé publique.

**Salvia divinorum :**

produit d'origine naturelle, la salvinorine A est le principe actif de la *Salvia divinorum* (Sauge divine), dont les feuilles sont le plus souvent fumées, mais aussi parfois ingérées ou inhalées. Elle provoque des distorsions de la perception visuelle, spatiale et temporelle. Sa consommation peut occasionner crises de panique, angoisse, paranoïa et autres troubles psychiatriques de manière plus ou moins durable. *Classé en liste I (substance vénéneuse)* .

**Savonnette :**

unité correspondant à 250 g de résine de cannabis.

**Scène ouverte de la drogue :**

lieu de vente et consommation de drogues où habitants et citoyens non-consommateurs sont confrontés à l'usage et au petit trafic en public des produits illicites.

**Sédatif (ou psycholeptique) :**

substance ayant des effets calmants. Les principales substances addictives ayant des effets sédatifs sont les opiacés, les benzodiazépines (anxiolytiques, hypnotiques) et les solvants. Certaines classifications incluent l'alcool, classé par d'autres avec les hallucinogènes.

**Sevrage :**

au sens strict, arrêt de la consommation d'une substance dont le corps est devenu physiquement dépendant. Par extension, il s'agit de l'ensemble des mesures thérapeutiques destinées à aider un sujet à mettre un terme à la consommation de substances psychoactives dont il est dépendant physiquement ou psychiquement.

**Sida (Syndrome d'immunodéficience acquise) :**

syndrome d'immunodéficience d'évolution progressive, conséquence de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH). L'infection est longtemps silencieuse avant l'apparition des symptômes définissant l'entrée dans le sida. Cette phase silencieuse tend actuellement à s'allonger en France du fait des trithérapies antivirales prises par les personnes infectées. La transmission du VIH chez les usagers de drogues peut se produire lors de l'injection du produit, s'il y a partage de seringues ou de matériel nécessaire à l'injection (filtres notamment).

**Significatif :**

se dit d'une différence entre deux pourcentages lorsque la probabilité due au hasard est faible (5 %).

**Sinsemilla :**

terme signifiant sans graine en espagnol. Désigne une qualité de cannabis apparue dans les années 1960 aux États-Unis obtenue en croisant génétiquement différentes variétés et en développant au maximum la capacité en THC.

**Slam :**

terme désignant des pratiques d'injection de stimulants (méphédrone notamment), chez les gays dans le cadre de relations sexuelles.

**Sniff :**

technique d'absorption par voie nasale, en général à l'aide d'une paille. Le produit est ici absorbé par la muqueuse nasale et non au niveau pulmonaire comme c'est le cas lors de l'inhalation. Il s'agit d'un synonyme du terme « priser » qui n'est, pour sa part, pas employé dans ce cadre.

**Speedball :**

mélange d'héroïne et de cocaïne consommé en sniff ou en injection.

**Spice, Sence ou Scope** : voir **Cannabinoïdes de synthèse**.

### **Solvants organiques :**

molécules volatiles ou gazeuses ayant la propriété de dissoudre les substances grasses. On les trouve dans de très nombreux produits, notamment les peintures, vernis, encres, colles, pesticides, produits d'entretien, cosmétiques (laques à cheveux), désodorisants d'intérieurs, carburants, antigel, comme gaz propulseur dans les bombes aérosols et comme gaz anesthésique d'usage hospitalier. Consommés par inhalation, ils provoquent une euphorie accompagnée de sensations d'ivresse, voire d'hallucinations, suivie d'une somnolence. Ils sont classés parmi les sédatifs. Ils peuvent donner lieu à une dépendance psychique et physique et à une tolérance. Ils ont surtout un effet neurotoxique, entraînant une détérioration des capacités mentales.

### **Somnifères :**

voir Hypnotiques.

### **Stages de sensibilisation :**

sanction inspirée des stages de sensibilisation à la sécurité routière, ces stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants ont été introduits par la loi en 2007. Les personnes interpellées pour détention et usage de stupéfiants peuvent se voir ordonner d'effectuer ce stage payant (450 euros maximum). Les stages sont destinés aux consommateurs occasionnels et non dépendants.

### **Stimulants (ou psychoanaleptiques) :**

produits qui ont pour particularité d'augmenter l'activité psychique. Les principales substances addictogènes stimulantes sont la cocaïne (dont crack) et les amphétamines (dont l'ecstasy). D'autres produits sont considérés comme des stimulants mineurs : caféine et nicotine par exemple.

### **Stupéfiants (produits ou substances) :**

substance inscrite dans l'une des listes de stupéfiants telles qu'elles ont été définies par la Convention unique de 1971 sur les stupéfiants. Si ces derniers constituaient initialement un groupe de substances réunies par leur propriété commune à inhiber les centres nerveux et à induire une sédation de la douleur (opiacés essentiellement), ils rassemblent aujourd'hui, au sens juridique, un ensemble de produits, variables quant à leur structure, leurs propriétés pharmacologiques et leur capacité à induire une pharmacodépendance. Les critères de classement d'une substance comme stupéfiant reposent sur deux principes : son potentiel à induire une pharmacodépendance et les dangers qu'elle représente pour la santé publique.

### **Subutex® :**

voir Buprénorphine haut dosage

**Surdose (ou Overdose) :**

intoxication aiguë, à l'issue parfois fatale, engendrée par la consommation d'une drogue, d'un stupéfiant ou d'un médicament psychoactif.

**Syndrome amotivationnel :**

développé par certains consommateurs de cannabis, ce syndrome comporte un déficit des activités professionnelles ou scolaires, une désinsertion sociale, des troubles du fonctionnement intellectuel, des difficultés attentionnelles et mnésiques, une indifférence affective et un rétrécissement de la vie relationnelle. Il s'agit d'une entité clinique non validée.

**Syndrome de sevrage (ou état de manque) :**

ensemble des signes pathologiques physiques et psychiques qui surviennent à l'arrêt brutal d'une substance dont le corps est devenu dépendant. Les symptômes varient avec la substance en cause. Le syndrome de sevrage peut être limité par une diminution progressive des doses et un accompagnement médical. Il ne constitue généralement pas à lui seul un obstacle à l'abandon de la consommation d'une substance.

**Syndrome d'alcoolisation foetale (SAF) :**

syndrome lié à une exposition prénatale à l'alcool. Il se traduit par un retard de croissance pré et/ou postnatal, une dysmorphie faciale, une atteinte du système nerveux central et des problèmes comportementaux et cognitifs (troubles d'apprentissage, de la mémoire, de l'attention, etc.).

**Synthèse (drogue , produit ou substance de)**

drogue produite artificiellement et non extraite de végétaux. Couramment, le terme de « drogues de synthèse » constitue l'appellation générique de diverses drogues spécifiquement conçues (synthétisées) pour leurs effets euphorisants, stimulants ou hallucinogènes (par exemple : LSD, MDMA, kétamine, etc.). Voir aussi Nouveaux produits de synthèse.

**Tabac :**

produit d'origine naturelle (*nicotiana tabacum*) dont le principe actif est la nicotine, le tabac est un stimulant psychique et physique dont le mode de consommation le plus répandu est l'inhalation par combustion des feuilles séchées (« fumer »), mais qui peut être aussi ingéré par voie orale (« chiquer ») ou nasale (« priser »). Sa consommation entraîne une forte dépendance psychologique. Les effets toxiques sont multiples à long terme : bronchite chroniques, maladies cardiovasculaires, cancer des poumons et des voies aérodigestives supérieures... *En vente libre.*

**Tabagisme passif :**

exposition (souvent involontaire) à la fumée du tabac dans l'environnement.

**Taux de réponse pénale :**

correspond à la part des affaires faisant l'objet d'une poursuite, d'une procédure alternative réussie ou d'une composition pénale réussie dans l'ensemble des affaires poursuivables. Le corollaire du taux de réponse pénale est le taux de classement sans suite, qui représente la part des affaires poursuivables qui n'ont pas reçu de réponse judiciaire.

**Teknival :**

rassemblement des adeptes de musique techno organisés souvent sans avec autorisation des pouvoirs publics. Un teknival (festival techno) peut durer jusqu'à sept jours et rassembler de cinq à quinze mille personnes.

**Test DETA :**

ensemble de quatre questions utilisées à l'origine par les cliniciens pour dépister les consommateurs d'alcool à risque de dépendance. Ce test est désormais souvent utilisé dans les enquêtes épidémiologiques dans le but de déterminer un nombre et une proportion de consommateurs d'alcool à risque de dépendance.

**Test de Fagerström :**

test mesurant la dépendance au tabac. Il permet d'évaluer celle-ci sur la base des réponses à six questions. Une version abrégée, comprenant seulement deux questions (laps de temps entre le réveil et la première cigarette et consommation journalière), est souvent utilisée, notamment dans les enquêtes épidémiologiques.

**Teufeur :**

personne fréquentant les manifestations de musique techno telles que les free parties.

**Taf, Tirette, Latte... :**

bouffée de cigarette ou de pipe de haschisch.

**THC ou Tétrahydrocannabinol :**

principe actif du cannabis (précisément Delta9-tétrahydrocannabinol) responsable de ses effets psychotropes. Voir Cannabis.

**Tilétamine (2-éthylamino-2-thien-2-cyclohexanone) :**

molécule anesthésique utilisé dans des médicaments vétérinaires de structure chimique semblable au PCP et à la kétamine. La tilétamine est détournée de son emploi pour ses propriétés dissociatives.

Il existe un risque de coma en cas d'absorption importante, majoré en cas d'association avec l'alcool.  
*Délivré sur prescription vétérinaire. Classé stupéfiant.*

**Tolérance :**

se caractérise par une diminution des effets produits par une même dose de drogue et donc une perte de sensibilité à la substance. L'utilisateur de drogues, pour ressentir les mêmes effets, doit consommer des doses de plus en plus fortes ou augmenter la fréquence des prises.

**Toxicomanie :**

comportement de dépendance à l'égard d'une ou plusieurs substances psychoactives. Maintenant remplacé par le terme addiction.

**Trafic (interpellation pour) :**

voir Usage, usage-revente, trafic local, trafic international (interpellations pour)

**Trafic international :**

voir Usage, usage-revente, trafic local, trafic international (interpellations pour)

**Trafic local :**

voir Usage, usage-revente, trafic local, trafic international (interpellations pour)

**Traitement de substitution aux opiacés (TSO) :**

modalité de traitement d'un sujet dépendant, reposant sur l'administration d'une substance ayant une activité pharmacologique similaire à celle de la drogue addictive (l'héroïne ou un autre opiacé en l'occurrence). La substitution vise à supprimer ou du moins diminuer la consommation d'opiacés illicites et à insérer le patient dans une logique de soins psychiques et physiques. La notion de TSO par rapport à celle de MSO (médicaments de substitution aux opiacés) implique la mise en oeuvre d'une prise en charge également sociale et psychologique. Depuis 1995, les médecins disposent de deux médicaments : la méthadone et la buprénorphine haut dosage. Quelques rares patients sont également traités avec des sulfates de morphine, mais il n'existe pas pour ce dernier médicament d'autorisation de mise sur le marché.

**Tranquillisants :**

voir Anxiolytiques

**Trixyphénidyle / Artane® :**

il s'agit d'un médicament antiparkinsonien anticholinergique à action centrale et périphérique, détourné et utilisé pour ses effets hallucinogènes (souvent avec de l'alcool). *Délivré sur prescription médicale.*

### **Troubles de l'usage de substances :**

mode d'utilisation inadapté d'une substance conduisant à une altération du fonctionnement ou à une souffrance, cliniquement significative », caractérisée par la présence d'au moins deux manifestations parmi un ensemble de onze (on se reportera au DSM5 pour en consulter la liste). Les troubles de l'usage sont considérés comme légers, modérés ou sévères selon le nombre de manifestations réunies. La nouvelle édition du manuel traduit le passage d'une « approche catégorielle » (usage, abus, dépendance) à une « approche dimensionnelle » qui s'intéresse au processus conduisant de la consommation récréative à la dépendance.

### **Usage (interpellation pour) :**

voir Usage, usage-revente, trafic local, trafic international (interpellations pour).

### **Usage nocif :**

la publication en 2018 de la 5e édition du manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (Diagnostic and Statistical Manual, DSM5) a introduit une nouvelle approche de ce sujet.

La catégorie clé d'abus disparaît au profit de la notion de « troubles de l'usage de substances » (voir ce terme).

La classification internationale des maladies (CIM10) encore en vigueur jusqu'en 2022 se réfère à la notion d'usage nocif. Selon la CIM 10, l'usage nocif (d'une substance ou d'un comportement) s'accompagne de dommages pour la santé physique ou mentale du consommateur ou de tiers.

### **Usage non substitutif de BHD :**

désigne une consommation de buprénorphine haut dosage qui ne vise pas à remplacer une consommation d'héroïne ou n'est pas rendue nécessaire par une dépendance à l'héroïne. Cet usage peut concerner une personne qui consomme de la BHD sans jamais avoir consommé d'héroïne ou une personne qui devient dépendante de la BHD, sans jamais avoir été dépendante de l'héroïne.

### **Usage problématique :**

désigne un usage susceptible d'induire des dommages sanitaires et sociaux importants pour soi ou pour autrui. Cette notion d'usage problématique englobe celles d'abus et de dépendance.

### **Usage récent :**

consommation d'une substance psychoactive au moins une fois dans les 30 derniers jours.



**Usage régulier :**

consommation d'une substance psychoactive au moins 10 fois au cours des 30 derniers jours. Pour le tabac, l'usage régulier correspond à un usage quotidien.

**Usage répété :**

consommation d'une substance psychoactive au moins 10 fois dans l'année mais moins de 10 fois dans le mois.

**Usage , usage -revente, trafic local , trafic international (interpellations pour) :**

dans le fichier des infractions à la législation sur les stupéfiants, les interpellations sont classées en quatre catégories :

- usage (sans trafic ni revente) ;
- usage-revente (désigne des usagers qui se livrent à des activités de vente, souvent pour leur propre consommation) ;
- trafic local (introduit la notion de réseau et désigne des vendeurs qui ne consomment pas ou des personnes qui consomment et qui vendent à des usagers-revendeurs) ;
- trafic international (désigne les auteurs de trafics à grande échelle, généralement internationaux).

Les interpellations pour trafic regroupent les catégories usage-revente, trafic local et trafic international.

La qualification prend en compte le statut de consommateur de l'auteur de l'infraction, la structure et l'importance du trafic et le rôle de l'appréhendé dans ce trafic et, de manière moins explicite, l'importance des quantités de stupéfiants détenues. Le policier ou le gendarme retient une des catégories à partir des éléments de son enquête, les critères ne pouvant être tous explicités. Quoiqu'il en soit, seules les décisions de justice établissent la qualification définitive à partir des infractions inscrites au Code pénal (pour les trafics) ou au Code de la santé publique (pour l'usage).

**Usage-revente :**

voir Usage, usage-revente, trafic local, trafic international (interpellations pour)

**Usager actif :**

usager de drogue qui est dans une période de consommation plus ou moins intensive, pour le différencier d'un usager engagé dans un processus de prise en charge. Le premier consomme en général plus de produits, à des fréquences supérieures, se trouve dans des situations plus précaires, et prend davantage de risques en consommant. Cette notion est théorique, puisque tous les parcours ne sont pas identiques et que les usagers alternent le plus souvent des phases différentes de consommation.

**Usager caché :**

terme qualifiant un usager qui n'a pas été en contact avec les institutions sociosanitaires ou répressives. Il s'agit souvent d'usagers dont on considère qu'ils sont insérés socialement.

**Usager désinséré (socialement) :**

usager de drogue vivant dans une situation de précarité c'est-à-dire ne disposant pas d'un logement stable et/ou de liens sociaux solides (famille, amis) et/ou ne disposant pas de revenus liés à un emploi, ou sans revenu. Certains de ces usagers peuvent ne pas avoir de couverture sociale ou de papiers d'identité.

**Usager inséré :**

usager de drogue répondant à des critères d'insertion sociale (accès à un logement, couverture sociale, revenus et éventuellement travail) et disposant d'un environnement relationnel (familial et amical).

**Usager interpellé :**

la catégorie des « usagers interpellés » regroupe les interpellations pour usage et usage-revente.

[A - D](#) / [E - H](#) / [I - L](#) / [M - Q](#) / **R - U** / [V - Z](#)